

Ronron'Ain



Service de garde féline
à domicile

Contrat de prestation

Le présent contrat est établi,

- entre Ronron'Ain, entreprise de service de garde féline à domicile, représentée par Nicole Stoclin-Secret, domiciliée 5, Rue Marie de Fonscolombe 01500 Saint-Maurice-de-Rémens,

N° de SIRET : 833 396 294 00013

- et son client :

Domicilié :

Tel : Mail :

Le détail des prestations et tarifs est consultable sur

www.ronronain.fr

1- Ronron'Ain s'engage à :

- Tout mettre en œuvre afin d'assurer le bien-être de l'animal (le nourrir, lui donner à boire, le cajoler...) et à nettoyer les salissures éventuelles liées à ses interventions auprès de l'animal.
- Respecter les conditions réglementées, les consignes de ses clients et les éventuelles administrations de médicaments selon l'ordonnance vétérinaire fournie.
- Respecter l'anonymat de ses clients et la confidentialité de leurs coordonnées et de l'accès à leur domicile par la remise des clés, de la connaissance d'un code d'accès ou de particularités de sécurité.
- A conserver dans un endroit sûr les clés confiées.
- Ce qu'aucune personne étrangère non autorisée ne rentre chez ses clients.
- Respecter le domicile de ses clients : en n'allant dans aucune pièce et en n'utilisant aucun équipement (téléphone, tv...) autres que ceux nécessaires à la garde de l'animal.
- Faire très attention en entrant et sortant du domicile de ses clients afin d'éviter toute fuite et de bien refermer la porte lors de son départ.
- A informer immédiatement ses clients en cas d'urgence, accident ou maladie de l'animal.
- A transmettre régulièrement au client des photos et des nouvelles de l'animal soit par sms soit par mail.
- A remplir la fiche de passage à chaque visite, où sont notés les dates, heures d'arrivée et de départ, ainsi qu'un commentaire sur le déroulement de la visite.

Ronron'Ain – Service de garde féline à domicile

☎ 07 60 30 06 91 ✉ ronronain@gmail.com ▶ www.ronronain.fr

N° de SIRET : 833 396 294 00013 – code APE : 9609z

2-Limitations de responsabilité :

- ☑ Ronron'Ain ne sera pas tenu responsable en cas de fugue de l'animal ayant un accès à l'extérieur (balcon, terrain non clôturé...), d'accident et de décès de l'animal quelle qu'en soit la raison.
- ☑ Ronron'Ain accepte la garde de chats non vaccinés mais ne pourra être tenue responsable de toutes maladies contractées pendant ou après sa garde, notamment Typhus, Leucose et Coryza, étant donné que la non vaccination est un choix mûrement réfléchi de votre part.
- ☑ Ronron'Ain décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration sur les renseignements donnés par le propriétaire avant la garde.
- ☑ Ronron'Ain se réserve le droit de refuser de prendre en charge un animal trop agressif, sous traitement médical lourd ou atteint d'une maladie grave et/ou contagieuse.
- ☑ Ronron'Ain déclare être couverte par une assurance de responsabilité civile professionnelle.

3-Le client s'engage à :

- ☑ Fournir la nourriture, la litière, les médicaments accompagnés de l'ordonnance, en quantité suffisante. Si toutefois, ceux-ci venaient à manquer, le client devra rembourser intégralement les frais engagés par Ronron'Ain (sur présentation des factures).
- ☑ Mettre à disposition le matériel nécessaire pour l'entretien des litières, gamelles... ainsi que les accessoires habituels de l'animal (harnais, couchage, jouets, cage de transport...). Si toutefois, ceux-ci venaient à manquer, le client devra rembourser intégralement les frais engagés par Ronron'Ain (sur présentation des factures).
- ☑ Informer Ronron'Ain des éventuels risques que peut présenter l'animal, aussi bien sur le plan santé, que sur le plan comportemental. Ainsi, il est obligatoire de signaler si l'animal suit un traitement, de fournir les médicaments et l'ordonnance correspondante.
- ☑ Autoriser Ronron'Ain pour tous soins, interventions vétérinaires ou décisions qui s'imposent. En cas de nécessité, l'animal sera conduit soit dans la clinique vétérinaire indiquée par le propriétaire, soit à la clinique vétérinaire de l'Albarine à Ambérieu-en-Bugey.
- ☑ A rembourser les frais vétérinaires engagés dès la présentation des justificatifs.
- ☑ Fournir le carnet de santé de l'animal à jour ainsi que la carte d'identification de chaque animal concerné.
- ☑ Déparasiter par vermifuge et antiparasitaire l'animal avant la garde.
- ☑ Remettre un double des clés de son domicile pour la prestation, lors de la pré-visite.
- ☑ Donner un second n° de téléphone pour les urgences et remplir la fiche de renseignements ci-jointe.
- ☑ Régler l'intégralité de la prestation, selon le devis ci-joint, lors de la pré-visite. Les suppléments éventuels (frais supplémentaires, prolongement de la garde, frais vétérinaires...) seront réglés dès le retour du client.
- ☑ En cas de prolongation par le client du contrat pour des raisons de force majeure (ex: grève, accident, hospitalisation, décès, catastrophe naturelle...), le propriétaire doit prévenir Ronron'Ain afin de s'assurer de la possibilité de poursuivre la prestation. Un AR de confirmation et d'acceptation (par mail) sera envoyé par Ronron'Ain. Une facturation complémentaire sera due aux mêmes conditions tarifaires que le contrat initial.
- ☑ L'animal non repris à la date prévue au contrat et sans nouvelles du propriétaire dans les 7 jours sera considéré comme abandonné et pourra entraîner des poursuites pour abandon. **L'animal sera confié à une association de protection animal.**

4-Autorisation d'utilisation de droit à l'image

- J'autorise l'entreprise Ronron'Ain à publier des photos de mon animal sur tout support et notamment sur son site internet.
- Je n'autorise pas l'entreprise Ronron'Ain à publier des photos de mon animal sur tout support et notamment sur son site internet.

5-Détails de la prestation

Dates de la garde :

Chats gardés :

(Fiches de renseignements N°))

Formule choisie	
Zone géographique	
Nombre de chats	
Options choisies	
Retour des clés	
SOUS-TOTAL HT	
Réduction asso	
TOTAL HT	

Tarifs exprimés Hors Taxes - Non assujettie à la TVA (selon l'article 293B du CGI)

Règlement par chèque espèces

Fait à, le

Signature du client
(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Signature de Nicole Secret-Stoclin
(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)

Le présent contrat est soumis au droit français. Les éventuels litiges, dans la mesure où aucune solution amiable n'aura pu être trouvée, relèvent des tribunaux compétents sur le territoire français.